

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 18 juin 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Vacant	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. LINGJAERDE Pierre	Président	
M. THIERRIN Jean-Marc	Vice-Président	<i>Excusé</i>
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves			
GAILLARD Philippe			
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme	<i>Excusé</i>		
LEBOISSARD Anne	<i>Excusée</i>		

Public : 2 personnes.



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 mai 2019.

2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3. Communications du bureau.

4. Rapports des commissions :

- a) Rapport du groupement de l'Ile-aux-Mômes. Séance du jeudi 21 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- b) Rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 29 avril 2019. M. Yves GUBELMANN, Président du Conseil municipal.
- c) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 28 mai 2019. M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.
- d) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du 4 juin 2019. Mme Elisabeth BERY, Présidente.

5. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 111** – Proposition du maire à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour la rénovation et le déplacement de deux déchetteries - Parcelle N° 5206 – privée / Plan 29 /route de la Côte d'or et Parcelle N° 5616 – dp cantonal / plan 26 / route d'Hermance.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 112** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 53'000 F pour la réalisation de l'optimisation et l'assistance à l'exploitation de la régulation de l'installation de chauffage du groupe scolaire, sis rue Centrale 64-66.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 113** – Proposition du Maire relative à la démolition éventuelle du bâtiment N° 142, sis route de Chevrens 100, Parcelle N° 6329/RF 39, propriété de la Fondation de la commune d'Anières pour le Logement.

6. Projet du compte rendu administratif et financier 2018.

7. Propositions du Maire et de l'Adjoint

8. Communications du Maire et de l'Adjoint.

9. Questions écrites ou orales

M. le Président ouvre la séance du 18 juin 2019 à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il souhaite, aux noms des autorités du Conseil municipal, présenter ses condoléances à Mme Dominique LAZZARELLI pour le décès de son père.

M. le Président souhaite la bienvenue au public et excuse M. Jérôme JACQUIER, Mme Anne LEBOISSARD et M. Jean-Marc THIERRIN. Il annonce également la démission de Mme Mony SIMOS qui a déménagé à Corsier.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN, Président du Conseil municipal jusqu'au 31 mai 2019

M. Yves GUBELMANN remercie l'assemblée pour cette fin de présidence. Il a atteint son objectif et les efforts mis en commun ont apporté leurs fruits et surtout du bon sens. Il souhaite tout de bon au nouveau Président et remercie personnellement le soutien de Mme Dominique LAZZARELLI, secrétaire du Conseil municipal.

M. Yves GUBELMANN est applaudi par l'assemblée.



M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE remercie M. Yves GUBELMANN pour son année de Présidence du Conseil municipal.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 14 mai 2019.

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Ce dernier demande une correction au procès-verbal du 14 mai 2019, à la page 15, soit :

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que la création d'une telle intervention proche du changement de législature et qu'il faudra à nouveau voter après les élections de 2020

Par

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ajoute que la création d'une telle commission intervient proche du changement de législature et qu'il faudra à nouveau voter après les élections de 2020

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique avoir envoyé une proposition au bureau, soit d'ajouter le rapport de la commission sociale du 13 mai 2019 au présent ordre du jour.

M. le Président répond que le bureau en a tenu compte et ce point sera rajouté à l'ordre du jour.

M. le Président passe la parole à Mme Anita PORDES.

Mme Anita PORDES ajoute que le groupe PLR aimerait remettre à septembre la délibération N° 2015-2020 – D 113 en raison de sa formulation qui ne leur semble pas adéquate. Le mot « éventuelle » n'a pas été bien compris.

M. Giuseppe RICCIUTI souhaite s'abstenir du groupe. Il n'est pas d'accord avec cette position.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER s'abstiendra également.

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique que l'assemblée a déjà discuté pendant 1h. ½ du mot « éventuelle » lors de la commission « Urbanisme et constructions » et il ne souhaite pas relancer le débat.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite également clarifier le mot « éventuelle ». Actuellement, le Conseil de fondation travaille sur un projet de démolition du bâtiment. Ce projet est passé en commission Urbanisme où l'assemblée a bien relaté les travaux du Conseil de fondation. Ce n'est pas une décision définitive, cela dépendra de la réalisation ou non du projet. Pour que le Conseil de fondation puisse aller de l'avant, et comme les décisions appartiennent au Conseil municipal, ils ont



besoin de leur validation. Si ce soir le Conseil municipal ne se prononce pas là-dessus, le Conseil de fondation va poursuivre ses travaux sans savoir où il va. Ils ont besoin de la position du Conseil. En commission Urbanisme, ils ont été clairs et les commissaires présents ont compris cette démarche.

M. le Président demande si ce sujet est maintenu à l'ordre du jour.

Mme Roberta RANNI suggère de le maintenir, car ils ne font que retarder ce processus.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rajoute que le conseil de Fondation ne souhaite pas travailler dans le vide et que quand celui-ci se réunit cela coûte à la collectivité.

M. le Président passe au vote.

L'ordre du jour est maintenu comme annoncé, par 8 oui, 2 abstentions et 2 contre.

Mme Jacqueline CURZON ajoute que le groupe PLR a lu l'annonce du programme « Bourses » dans le journal « Côté Anières ». Le règlement final sera bientôt soumis à l'approbation du Conseil municipal et elle souhaite ajouter deux questions fondamentales à l'ordre du jour qui permettront de rédiger ce règlement :

- Le budget des Bourses fera-t-il partie du budget total de la commission Sociale ou est-ce qu'une ligne budgétaire séparée devra être votée ?
- Les décisions d'octroi des Bourses sont-elles du ressort de la commission Sociale comme c'est le cas pour le budget aide sociale suisse et étranger avec simple information au Conseil municipal ou est-ce que la commission Sociale ne fera que préavis au Conseil municipal qui devra au final approuver les octrois des Bourses ?

Mme Claudine HENTSCH demande si le règlement des lois sur la Commune prévoit une attitude plutôt qu'une autre.

Mme Dominique LAZZARELLI ajoute que ce règlement devra faire l'objet d'une délibération présentée au Conseil municipal.

M. le Maire Antoine BARDE demande s'il y a eu un débat à ce sujet en commission et s'il y a eu un préavis.

Mme Jacqueline CURZON explique que le journal mentionne le programme de Bourses. L'information pour les Bourses doit être envoyée à tous les ménages dans la première quinzaine de septembre, ce qui ne sera pas possible. Il faut absolument avancer et débattre ce jour.

M. le Président demande qui est favorable à rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité. Ce point sera traité au point 11 de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 **Communications du bureau.**

M. le Président informe que différents documents ont été mis sur CMNet, soit :

- Dates des séances de commissions et CM fixées ce jour. Le tableau sera mis rapidement sur CMNet.
- Chaîne du bonheur. Remerciements don en faveur des victimes de la guerre au Yémen (10'000 F).



- Croix-Rouge suisse. Remerciements don en faveur des victimes de la tempête tropicale Idai au Malawi et au Mozambique (10'000 F).

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

a) Rapport du groupement de l'Ile-aux-Mêmes. Séance du jeudi 21 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

b) Rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 29 avril 2019. M. Yves GUBELMANN, Président du Conseil municipal.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Yves GUBELMANN pour son rapport.

c) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 28 mai 2019. M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour son rapport.

d) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du 4 juin 2019. Mme Elisabeth BERY, Présidente.

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

a) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 13 mai 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.



M. le Président ajoute qu'il avait été demandé au groupe d'annoncer le nom des membres de la future commission ad Hoc CoHerAn. Les membres sont proportionnels à la représentation au Conseil municipal, à savoir deux représentants du groupe PLR, un représentant du groupe du Centre et un représentant du groupe Ensemble pour Anières.

Mme Florence PULIDO répond que pour le groupe du Centre, c'est M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

M. Philippe GAILLARD ajoute que pour le groupe Ensemble pour Anières, c'est Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

M. Yves GUBELMANN ajoute que pour le groupe du PLR, c'est Mme Jacqueline CURZON et Mme Elisabeth BERY.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération 2015-2020 – D-111 – Proposition du maire à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour la rénovation et le déplacement de deux déchetteries - Parcelle N° 5206 – privée / Plan 29 /route de la Côte d'or et Parcelle N° 5616 – dp cantonal / plan 26 / route d'Hermance.

Vu les présentations du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de ses séances du 26 janvier 2016, 4 décembre 2017, 6 février 2018 et 4 juin 2019, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur la rénovation et le déplacement de deux déchetteries - Parcelle N° 5206 – privée / Plan 29 /route de la Côte d'or et Parcelle N° 5616 – dp cantonal / plan 26 / route d'Hermance et les estimations financières y relatives;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal
décide par
12 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention

1. De réaliser les travaux de rénovation et de déplacement de deux déchetteries - Parcelle N° 5206 – privée / Plan 29 /route de la Côte d'or et Parcelle N° 5616 – dp cantonal / plan 26 / route d'Hermance.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement de TTC 350'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2020 – sous rubrique 7301.00.33003.00.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✎ **Délibération 2015-2020 – D-112 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 53'000 F pour la réalisation de l'optimisation et l'assistance à l'exploitation de la régulation de l'installation de chauffage du groupe scolaire, sis rue Centrale 64-66.**

Vu la délibération N° 14, votée par le Conseil municipal en date du 26 janvier 2016, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement pour une étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier, approuvée par le Département présidentiel le 15 mars 2016 ;

Vu la délibération N° 42, votée par le Conseil Municipal en date du 13 septembre 2016, ayant pour objet l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la réalisation des installations de télérelève de comptage énergétique du groupe scolaire, de l'immeuble « Le Léman », route d'Hermance 287/289 et des immeubles N°62, 64, 66 et 68, chemin des Avallons – Ensemble villageois du Clos-les-Noyers

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 4 juin 2019

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
12 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter la réalisation de l'optimisation et l'assistance à l'exploitation de la régulation de l'installation de chauffage du groupe scolaire, sis rue Centrale 64-66.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 53'000 F, montant auquel il faut ajouter le crédit d'étude voté le 26 janvier 2016 (délibération N° 14) de TTC 70'000 F, ainsi que le crédit d'engagement voté le 13 septembre 2016 (délibération N° 42) de TTC 68'000 F, soit au total TTC 191'000 F.
3. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 112'212.53 F représentant la valeur comptable du crédit d'étude voté le 26 janvier 2016 (délibération N°14) et le crédit d'engagement voté le 13 septembre 2016 (délibération n°42).
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements, puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019 – sous rubrique 2170.16.33004.00.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✎ **Délibération 2015-2020 – D-113 – Proposition du Maire relative à la démolition éventuelle du bâtiment N° 142, sis route de Chevrens 100, Parcelle N° 6329/RF 39, propriété de la Fondation de la commune d'Anières pour le Logement.**

Vu le plan de site N° 29431 et le plan de modification de zone N° 29432 ;



Vu la mutation parcellaire enregistrée le 14.06.2018 par la direction de la Mensuration de la parcelle d'origine N° 5852 ;

Vu la volonté de la Fondation de la Commune d'Anières pour du logement de créer des appartements seniors en synergie avec les résidents de la fondation de l'Astural ;

Vu l'importance des adaptations nécessaires sur le bâtiment existant pour envisager réaliser le programme d'appartements seniors ;

Vu le souhait de la Fondation de la Commune d'Anières pour du logement, sous réserve de l'autorisation de construire, de construire un parking souterrain sur la parcelle N° 6329 pour diminuer l'impact des véhicules en surface et favoriser une zone de jardin, en lien avec la révision du Plan Directeur Communal ;

Vu le préavis favorable, à la majorité, de la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 28 mai 2019 ;

Vu les statuts de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement entrés en vigueur le 16 février 2010 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide
par
8 oui (majorité) - 2 non - 2 abstention**

D'accepter l'éventuelle démolition du bâtiment N° 142, sis route de Chevrens 100, Parcelle N° 6329/RF 39, propriété de la Fondation de la commune d'Anières pour le Logement.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite compléter le rapport de M. Pierre-Yves DECHEVRENS, car elle est membre du Conseil de fondation depuis sa création. Elle a été le porte-parole des Conseillers municipaux de l'époque, car il y avait un besoin de logement pour les personnes âgées.

C'est dans cette optique que le Conseil de fondation travaille ce jour. Elle soutient ce projet qui est peut-être un peu ambitieux, mais réalisable, car démolir laisse plus de latitude. En effet, ils pourraient, s'ils obtiennent les autorisations, créer un parking souterrain qui abriterait les véhicules des personnes du foyer de l'Astural, des futurs locataires et des personnes de Chevrens. La Commune répond donc au plan directeur communal.

Des appartements protégés pour les personnes âgées seraient une bonne idée s'ils pourraient établir une synergie avec le foyer de l'Astural qui adhère à cette idée. Ils répondent à une demande de logement.

Lors du dernier Conseil de fondation, ils ont reçu un représentant d'Anières un vrai village. Depuis le début de l'année 2019, la Commune a reçu 66 demandes de logement. Elle est d'accord qu'il s'agit d'un sujet sensible, car il est rendu émotionnel mais il est nécessaire de faire la pesée des intérêts. Elle est également attachée à ce bâtiment. Il faut répondre aux besoins de la population et rappelle les actes électoraux du début de la législature :

- Ensemble pour Anières s'est engagé à soutenir des projets et actions répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées.
- Le Centre s'est engagé à soutenir la construction de nouveaux logements.
- Le groupe du PLR s'est engagé pour la qualité de vie de nos aînés qui sera au centre de nos préoccupations pour qu'ils puissent bénéficier de structures adaptées à leurs besoins.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI reprend et explique que le Conseil municipal a donné à la Fondation un mandat de construire des logements. Ils ont été visiter le bâtiment et celui-ci n'est pas réutilisable. Elle invite l'assemblée à aller voir ce bâtiment. Elle ajoute qu'une des personnes reçues au conseil de Fondation qui s'oppose à sa démolition ne l'avait pas visitée. Elle trouve cela dommage.



Mme Jacqueline CURZON ne s'oppose pas à beaucoup de choses dites par Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Elle aimerait s'excuser auprès des commissaires lors de la séance Urbanisme, car elle a voté pour « une démolition éventuelle » et elle a fait une erreur. Elle s'est rendue compte que le mot « éventuelle » n'est du tout sans importance, car il s'agit d'enlever la décision de démolir ou ne pas démolir au Conseil municipal, comme il est inscrit dans les statuts de la Fondation du logement et donc de donner cette décision à la Fondation.

Ils ont parlé d'un projet ambitieux et lors de la commission Urbanisme il n'a pas été question de cela. Il a été question de « quelque chose » mais de non défini. Elle pense que la pesée des intérêts comme mentionnée par Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, n'exclut pas le processus politique et que la décision finale soit prise par le Conseil municipal. Rien n'empêche à la Fondation de présenter au Conseil municipal le moment voulu les projets préparés. Mais la décision finale revient au Conseil municipal tel que les statuts le prévoient et c'est cela qui a été donné comme mandat à la Fondation du logement.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'elle inscrit en faux ce que Mme Jacqueline CURZON vient de dire, car le projet a été dévoilé à la commission Urbanisme. M. Pierre-Yves DECHEVRENS va normalement l'approuver, car elle a été très claire. Elle a parlé de logements pour les personnes âgées et éventuellement des logements pour les personnes âgées autonomes. Elle a parlé de la destruction pour la création d'un parking souterrain et également de la synergie avec le foyer de l'Astural. Si le Conseil ne souhaite pas que le conseil de Fondation continue à travailler, c'est ce soir qu'il faut le décider, car ils ont besoin de leur accord pour avancer. Les membres du Conseil de Fondation commencent à avoir une certaine lassitude. Il s'agit d'un projet qui répond aux besoins des aniérais et qui va dans le sens des promesses des campagnes électorales.

Mme Elisabeth BERY explique qu'elle n'est pas membre de la commission Urbanisme et ne comprend pas pourquoi ce vote n'est pas formulé de manière claire et pourquoi le mot « éventuelle » s'est glissé dedans. Dans le village, les avis sont partagés. Elle n'est pas convaincue.

M. le Président ajoute que des gens sont perturbés par le terme « éventuelle ». Il est possible de faire une délibération, supprimer ce terme ou de le reformuler.

M. Yves GUBELMANN est d'accord avec Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Il ajoute une précision sur un point. Les engagements de campagne de 2015 ne signifient pas qu'il est nécessaire de raser pour construire. Ensuite, il est lui-même très partagé et le village est également divisé. Il y a effectivement un besoin réel de logements, surtout pour les seniors. Mais il se demande si le vote de ce soir va fermer définitivement l'avenir de ce bâtiment. Si le Conseil pouvait garantir que le nouveau bâtiment respecte l'aspect du hameau et qu'il soit bénéfique pour les seniors, dans ce cas il est prêt à aller de l'avant. Mais il n'arrivera pas à départager s'il est lui-même partagé, raison pour laquelle il s'abstiendrait.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique que lorsqu'il parlait du mot « éventuelle » c'est parce qu'il y a des études qui doivent se faire sur une construction qui peut être éventuellement démolie ou rénovée.

M. Giuseppe RICCIUTI répond que le mot « éventuelle » avait été discuté et compris de la même façon, c'est-à-dire de donner une marge de manœuvre pour une acceptation plus logique et optimisée pour le village. La démolition fait partie des options possibles. La Commune donne l'opportunité aux entreprises de faire des études et de trouver des solutions. Ils auront le choix du résultat final. Il y est également attaché mais il est plus attaché au projet social qu'il y a derrière. Il n'est pas possible de faire une construction complètement différente, car il est nécessaire que cela respecte le cadre établi.

Mme Jacqueline CURZON explique, selon son interprétation, que la Fondation souhaite avoir la décision finale et de la retirer du Conseil municipal.

M. le Maire Antoine BARDE explique que la Fondation du logement a auditionné les pétitionnaires et il y a eu de l'émotion. Il y aura des personnes contentes du projet et d'autres non, cela fait partie de la vie de la Commune. C'est leur rôle de départager même s'il est compliqué de prendre une décision. Le conseil de Fondation va faire son travail et parler des projets au Conseil municipal, dont un qui serait potentiellement la démolition, car les études préalables démontrent des



avantages comme le parking souterrain. Il appartient au Conseil municipal de valider une option. L'objectif de la Fondation est de lancer un concours et pour lancer ce concours, il faut faire un cahier des charges pour indiquer les possibilités offertes et acceptées par le Conseil municipal ce qui permettra d'obtenir le projet voulu. Il appartient au conseil de Fondation de choisir le projet et de le faire. Il rappelle qu'ils ont fait en sorte qu'il y ait des représentants du Conseil municipal pour garantir la volonté de celui-ci. Si le Conseil municipal souhaite amender la délibération à cause du mot « éventuelle », cela ne changera pas d'après lui la finalité du conseil de Fondation qui pourrait ne pas démolir le bâtiment.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER explique qu'elle s'est attachée à ce bâtiment. Lors du projet, on leur a fait part de différents inconvénients qui à ses yeux sont importants. En effet, ce bâtiment n'a pas la valeur qu'elle pensait personnellement au patrimoine à cause de différents ajouts. Ensuite, ils aimeraient placer des personnes âgées. Les espaces sont extrêmement restreints et ne sont pas aux normes de sécurité pour le feu ni aux normes énergétique. Tout le bâtiment doit être assaini. Le Maire a donné l'impulsion d'embellir les différents espaces dans la Commune et de construire un parking souterrain, et ainsi obtenir un joli environnement vert. Elle est ouverte à d'autres projets que le maintien de ce bâtiment. Ce mot « éventuelle » laisse la place à différentes propositions. Dans le rapport de M. Pierre-Yves DECHEVRENS, il y a un paragraphe qui explique que cela devra être harmonisé avec le caractère du hameau ce qui la sécurise dans sa décision.

Mme Jacqueline CURZON répond qu'elle est également ouverte à différentes solutions. La seule chose qui la dérange est de donner carte blanche à la Fondation du logement et aimerait proposer que la décision finale de démolition soit prise une fois que les projets aient été sélectionnés par celle-ci. *la Fondation * → par le Conseil municipal*

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'il n'est pas insensible à l'argumentation de Mme Jacqueline CURZON. Dans le fond, ce qui est compliqué pour la Fondation, c'est que le Conseil municipal a décidé de voter la Fondation pour faire une action. Elle a été créée il y a dix ans et cette Fondation n'a pas de revenu ce qui est son premier progrès. Elle a signé une promesse d'achat et à ce stade, ils n'ont pas tellement envie d'investir s'ils ne savent pas où ils vont et s'ils ne savent pas les possibilités. Une fois tout cela terminé, le Conseil municipal peut être contre. L'argumentation de Mme Jacqueline CURZON va dans les deux sens et il l'accepte. Cela appartient au Conseil municipal. Il comprend que ce n'est pas une décision facile à prendre.

Mme Jacqueline CURZON demande si elle a raison de penser que les décisions de la Fondation pour le logement ne peuvent pas être soumises à référendum.

M. le Maire répond que les décisions prises par le conseil de Fondation ne sont effectivement pas soumises à référendum, mais cette délibération est soumise à référendum.

Mme Jacqueline CURZON répond qu'elle aurait apprécié que le référendum soit sur un projet précis et non pas sur un projet de démolition qui reste très vague.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute que pour la prochaine séance du Conseil de fondation, une personne va venir et bien les instruire sur les logements pour les personnes âgées. Elle confirme ce que M. Giuseppe RICCIUTI a mentionné, ce projet social va respecter l'esprit du lieu, ce qui est important de souligner.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6
Projets de motions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

** Correction demandée au Conseil municipal
du 19.9.19*





Point 7
Projets de résolutions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Projet du compte rendu administratif et financier 2018.

M. le Président annonce à l'assemblée que toutes corrections et remarques doivent être données d'ici la fin du mois de juin.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Propositions du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10
Communications du Maire et de l'Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE informe que la Commune a reçu un courrier de l'Escrime, un cours introduit par Mme Caroline BENBASSAT et suivi par environ 25 élèves. C'est un beau projet soutenu par l'Exécutif. Ce cours a été soutenu par une Fondation et celle-ci a arrêté de les financer. Le cours d'Escrime n'a donc plus de financement pour continuer d'enseigner l'escrime à Anières deux fois par semaine à la salle communale. M. le Maire a reçu cette information trop tard pour la renvoyer à la commission. Il a quand même appelé M. DRAHUSAK pour de plus amples informations. Il s'avère que le salaire du maître est de 48'000.- F par année.

Mme Anita PORDES aimerait savoir si la Commune doit contribuer à la totalité de cette somme ou juste donner une participation sachant que ce maître d'Escrime n'est évidemment pas à plein temps à Anières.

M. le Maire Antoine BARDE répond positivement et il s'agit d'un coût assez élevé.

Mme Jacqueline CURZON remercie M. le Maire pour cette information et demande si la Commune devrait verser le salaire complet au maître pour qu'il continue en septembre.

M. le Maire Antoine BARDE répond positivement.

M. Yves GUBELMANN dit que la fin des classes est dans une semaine et que ceux qui souhaitent faire des activités doivent déjà s'inscrire. S'il y a suffisamment de personnes intéressées par ce cours, il n'est pas contre.



M. le Maire Antoine BARDE répond que si le cours ne devait avoir que 10 personnes, personnellement il ne donnerait pas le montant demandé, mais à ce jour il y a 25 élèves et un potentiel de 45 enfants selon eux.

M. Yves GUBELMANN demande s'il est possible de proposer à l'Escrime qu'il faut avoir un minimum d'enfants pour que la somme soit versée.

M. le Maire Antoine BARDE répond que cela appartient au Conseil municipal de décider.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si les 25 personnes viennent d'Anières et s'il y a une prestation.

M. le Maire Antoine BARDE répond que sur les 25 personnes, 18 enfants sont de la Commune.

Mme Claudine HENTSCH répond concernant la prestation, pour un cours elle a dû payer entre 400.- et 500.- F, ce qui est moins cher que le tennis.

M. le Maire Antoine BARDE aimerait renvoyer cela à la commission Sociale pour qu'il puisse donner plus d'informations.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER ajoute qu'il n'y a pas beaucoup d'élèves d'Anières.

Mme Claudine HENTSCH explique qu'elle savait que ce cours allait être arrêté. Ce qui la gêne, c'est qu'elle a participé à la séance d'information du cours d'Escrime et a mentionné qu'elle était au Conseil municipal. Il est vrai que ça la dérange d'aider quelqu'un qui aurait pu se débrouiller un peu, car il le savait à l'avance.

Mme Elisabeth BERY explique qu'elle craint un certain précédent, il y en aura d'autres comme ceux qui font la peinture ou comme Mme Maria DEVENOGE qui travaille toute une matinée avec les réfugiés et qui ne reçoit rien. Elle est hésitante.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique que les entraîneurs du COHERAN, qui sont présents trois fois par semaine au minimum, ne sont également pas payés. Cela peut créer des précédents comme dit par Mme Elisabeth BERY. C'est délicat.

Mme Anita PORDES rebondit sur l'avis de l'assemblée et pense qu'il a été positif de participer au lancement de ce sport méconnu. La Commune a également financé des cours d'échecs à l'école d'Anières et cela donne une impulsion. Les enfants connaissent un nouveau sport et dans ce sens-là, c'est le rôle de la Commune de participer au financement d'une nouvelle activité. Ensuite, il y a une gestion difficile des finances qui ne les concerne pas.

M. le Maire Antoine BARDE demande à l'assemblée s'ils souhaitent que ce dossier soit traité en commission Sociale.

M. Giuseppe RICCUTI entend qu'il y a 18 jeunes d'Anières qui participent à ce cours à un certain niveau mais il faut réguler les charges. Il suggère que la Commune paie un support comme pour d'autres sports.

Mme Florence PULIDO répond qu'effectivement il est dommage que le cours d'Escrime s'arrête, surtout pour les enfants. La démarche n'a pas été faite correctement et l'information est arrivée tard. La Commune peut proposer à l'Escrime une audition en septembre en commission Sociale pour qu'il puisse exposer son projet. C'est à lui également d'aller trouver d'autres financements.

M. le Président passe au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Sociale, culture et loisirs » du 30 septembre 2019.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.



M. le Maire Antoine BARDE informe que l'Exécutif a rencontré ce jour le Conseiller d'Etat, M. Thierry APOTHELOZ, magistrat des tutelles des Communes et de la cohésion sociale. Il est venu pour voir différents points concernant l'Exécutif pour l'évolution de la notion administration des communes, car il y a des éventuelles modifications. Cela a été un échange constructif.

M. le Maire Antoine BARDE informe également que suite à la soirée qu'il y a eu avec les enseignantes, il a reçu une demande de la directrice de l'établissement pour que la Commune puisse mettre en place des tableaux interactifs pour environ 5 classes et par la suite, 15 classes. Il n'a pas regardé s'il y avait encore du budget mais l'Exécutif souhaite le faire avant la rentrée et le cas échéant, donner un préavis pour un dépassement de budget ou les autoriser à venir avec un budget complémentaire à la rentrée. Les tableaux interactifs ont démontrés, par exemple à Corsier, toutes leurs utilités.

Mme Anita PORDES explique qu'elle travaille à l'école de Jussy et que celle-ci a été équipée entièrement de tableaux interactifs. C'est une bonne solution et il y a des résultats très positifs. C'est un outil très efficace. Elle est favorable.

M. Yves GUBELMANN demande combien il y a de classes à Anières.

L'assemblée lui répond qu'il y a 17 classes.

M. Yves GUBELMANN demande s'il n'y aura que 5 tableaux interactifs actuellement.

Mme Anita PORDES répond que ce serait les 5 divisions moyennes de 5P à 8P qui seraient équipées en premier et ensuite les petits.

M. Yves GUBELMANN est favorable.

M. le Maire Antoine BARDE répond que l'idée serait de mettre au budget d'autres tableaux pour la rentrée 2020 pour les autres classes.

Mme Florence PULIDO demande si les tableaux remplacent les tableaux noirs ou si c'est un support supplémentaire.

Mme Anita PORDES répond que les tableaux noirs ont été enlevés et le concierge a récupéré les panneaux amovibles. Les professeurs ont pu choisir s'ils désiraient garder un panneau amovible ou non.

Mme Roberta RANNI demande le prix des tableaux.

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'il n'a pas encore eu cette information mais il sait qu'il y a une participation du DIP.

Mme Anita POPRDES répond que le prix est dans les alentours des 2000.- F.

M. Yves GUBELMANN ajoute qu'il a été chargé du projet d'installation dans une école des tableaux interactifs, et que les prix étaient de 3000.- F à 7000.- F en 2015-2016.

M. le Maire Antoine BARDE explique que les tableaux sont fournis par le DIP et que la Commune paie la prestation.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord à l'acquisition de 5 tableaux interactifs avec le budget existant et le cas échéant avec dépassement au budget.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER remercie le Service Technique Intercommunal pour son travail lors des intempéries qu'il y a eu samedi dernier. Ils ont été les premiers sur le terrain avec des tronçonneuses pour couper des arbres et enlever des coulées de boues sur certains chemins. Il informe qu'il y a eu malheureusement un accident. M. Marco PULIDO a été sérieusement blessé. Il lui souhaite un bon rétablissement de la part des autorités.



Le sauvetage d'Hermance, durant le bol d'Or, a pu sauver des équipes et a fait un travail remarquable sur le lac. Les pompiers volontaires sont également intervenus jusqu'à 4h30 du matin et ils ont repris le lendemain à 9h00 jusqu'à 16h00. Il y a eu plusieurs interventions sur les Communes (Hermance, Corsier et Anières) mais surtout à Collonge. Il y a eu 80 interventions. La SETA a été complètement débordée et ce sont les pompiers volontaires qui ont dû s'organiser. Ils ont créé un poste de coordination à Collonge qui a été géré et bien dirigé par le Capitaine de Corsier, M. Dominique PECCOUD. M. l'Adjoint Pascal WASSMER a toujours tenu à garder une compagnie dans la Commune et c'est effectivement dans ce genre de situation que l'on peut compter sur eux. Il les remercie.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe concernant les verres consignés, que cela sera mis en place pour les promotions et le 1^{er} août. Il a distribué en avant-première un livre édité par la Commune d'Anières, en rapport avec la fête de la lutte. Ils ont eu la chance d'avoir rencontré une photographe de presse, Mme Carine BOSIN, qui leur a proposé de faire une plaquette. Pour finir, ils ont travaillé également en collaboration avec M. Xavier CASI, pour l'édition et la direction artistique avec M. Richard MARTINEZ. Ce sont les éditions genevoises Good Idea. Ce livre sera en vente dans quelques librairies et également le 1^{er} août à la population, ensuite à la Mairie.

M. le Président demande s'il serait possible de faire des verres de dégustations de 1 ou 2 dl avec l'écusson d'Anières pour les vendre ou les donner comme cadeaux.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que cette année, la Commune donnera à la place des bougies un verre avec l'écusson.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 11 **Questions écrites ou orales.**

M. le Président passe la parole à Mme Jacqueline CURZON.

Mme Jacqueline CURZON rappelle les deux points qui ne sont pas à l'ordre du jour :

- Si le budget des bourses doit être inclu dans le budget de la commission Sociale ou si c'est une ligne budgétaire séparée.

M. Dominique LAZZARELLI explique que ce sera une ligne séparée.

Mme Roberta RANNI ajoute qu'il est logique que ce soit sur un budget séparé.

Mme Jacqueline CURZON demande pour le deuxième point :

- Les décisions sont sous forme d'un préavis au Conseil municipal ou peuvent être déléguées à la commission Sociale.

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'en principe la loi n'autorise pas cette manière-là, la commission devrait préavisier et le Conseil municipal voter.

Mme Claudine HENTSCH pense qu'ils devraient demander un avis de droit.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour demander un avis de droit.

Mme Florence PULIDO ajoute que depuis le 19 mai de cette année, ils ont pu remarquer qu'un écusson avec le nom de la Commune d'Anières était affiché sur plusieurs motos, sur l'écurie de M. VAN DER STRATEN qui habite la Commune. La Commune a donc une publicité interplanétaire. Elle trouve touchant que ce Monsieur utilise l'écusson de la Commune.



Mme Elisabeth BERY ajoute qu'elle a été au Grand Théâtre ce weekend et elle est passée devant la plaquette avec les donations. Des personnes lui ont demandé combien la Commune avait donné. Elle aimerait bien que la lettre de remerciement du Grand Théâtre soit mise sur CmNet pour leur information.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'est fait approcher par plusieurs habitants du Chemin des Avallons concernant de vieilles voitures mal garées.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER explique qu'il a les rapports des véhicules qui sont verbalisés et va en parler avec la Police municipale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h03.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Lauriane GIREL

Annexes mentionnées

Rapport du conseil du Groupement intercommunal de la crèche l'Île aux Mômes du jeudi 21 mars 2019

Le Président M. Philippe Thorens souhaite la bienvenue et informe que le Bureau s'est réuni 4 fois depuis la précédente séance en octobre 2018.

Suit la présentation des comptes 2018 par M. Frédéric Chave et la lecture du rapport de fiduciaire:

Pour les comptes pop e poppa, le total des charges est de CHF 3'792'679.-, il est de CHF 39'888.- au-dessous du budget.

En raison de CHF 63'755.- de recettes supplémentaires liées aux écolages et d'une économie de CHF 39'888.- au niveau des charges, la subvention communale est de CHF 110'578.- au-dessous du budget. Il s'agit de l'excédent de recettes réalisé par pop e poppa et ce montant sera reversé au Groupement.

Comptes du GICI:

Globalement, le résultat montre un excédent de revenu de CHF 103'231.-, lequel sera reversé aux communes.

La subvention par place est de CHF 23'852.- au lieu des CHF 24'927.- budgétés.

Le rapport de révision du Groupement intercommunal a été établi par la Fiduciaire Global Audit Services SA, Genève.

M. Philippe Thorens informe que, selon les statuts, cet argent doit être retourné aux communes, proportionnellement au nombre de places attribuées, ce qui, pour Anières, correspond à la somme de CHF 19'356.-.

Les comptes 2018 et les rapports des réviseurs sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, Madame Carole Lapaire présente des modifications apportées au Règlement, celles-ci ont pour but de simplifier la pratique.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Puis, M. Philippe Thorens présente une proposition d'augmentation de 2% des écolages pour les parents pour la période 2019-2020.

Ce 2% représente une augmentation de CHF 6.- à CHF 53.- mensuellement.

La nouvelle grille des tarifs est acceptée à l'unanimité.

M. Philippe Thorens rappelle ensuite la demande adressée aux 4 communes de se prononcer d'ici fin mai 2019 sur le nombre de places de crèche que chacune souhaite acquérir.

La commune de Collonge-Bellerive a organisé une séance conjointe sociale et finances le 13 mai 2019 et va demander de libérer un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour gagner du temps si une crèche devait se réaliser à la Passerelle. Les retours des conseillers municipaux sont très positifs.

J'informe que j'ai fait à Anières un rapport du projet au conseil municipal du 19 mars, que celui-ci sera renvoyé à la commission sociale du 8 avril, pour préavis à la commission des finances qui se réunira le 30 avril 2019.

Pour Corsier, M. F. Jaccard informe que le dossier a déjà passé en commissions sociales et finances et qu'un crédit d'étude de CHF 150'000.- a été voté pour un aménagement éventuel dans les locaux de Prés-Granges.

Les échos sont très favorables.

A Hermance, le retour est moins négatif qu'attendu, néanmoins plusieurs membres de la commission évoquent le souhait de faire plus appel à des mamans de jour et demandent s'il serait possible de les payer davantage.

Madame la Maire va se renseigner auprès du SASAJ.

Elle ne cache pas que l'investissement sera compliqué au niveau des finances.

Ensuite, Madame C. Sprecher, directrice de la Crèche, fait une présentation de la vie de la crèche.

Tout, dans les domaines évoqués, suit son cours.

La Crèche l'Île aux Mômes fêtera déjà ses 10 ans d'existence en 2020!

La prochaine séance du Conseil du Groupement aura lieu le jeudi 10 octobre 2019 à 19h00, à la Crèche l'Île aux Mômes.



Commune d'Anières

COMMISSIONS REUNIES :

Urbanisme et constructions – Assainissement, routes, sécurité, développement durable.

Séance du : Mardi 29 avril 2019

La deuxième partie de cette commission conjointe s'est déroulée le 29 avril 2019, de 19h30 à 21h40.

Plusieurs sujets ont été traités.

Un seul sujet aboutit sur un préavis qui vous est adressé, et qui est le suivant:

RÉNOVATION DE LA MAIRIE : CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UN BUDGET DE CONSTRUCTION.

Le mandat a été attribué au bureau d'architectes Durisch et Durisch.

Madame Anne Bosshard présente brièvement le projet de rénovation de la mairie.

La mairie actuelle abrite 10 collaborateurs et trois conseillers administratifs. La rénovation doit donc anticiper sur les prochaines années, tant pour le nombre d'habitants de la Commune (dont le potentiel construit permettrait d'atteindre jusqu'à 5'000 habitants), que pour le nombre de collaborateurs de la mairie.

Avec des travaux d'une durée estimée de 18 à 24 mois, les actions suivantes seraient entreprises :

- **Au sous-sol**

Extension de l'excavation du sous-sol. Rénovation du carnotzet, de la salle ouverte, de la cuisine, des wc et du cellier. Création d'une cage d'escalier, d'un économat et d'une cage d'ascenseur.

- **Au rez-de-chaussée**

Redistribution des locaux avec création d'une entrée principale, d'une réception, ainsi que d'un local qui pourrait abriter un bancomat comme l'avait souhaité ce conseil. Ce local pourrait éventuellement être utilisé différemment si cela devenait nécessaire.

Les bureaux de La Poste sont maintenus, et pourraient également être utilisés différemment selon les décisions futures.

Une entrée supplémentaire est également prévue à l'arrière du bâtiment.

- **Au 1er étage**

Création d'une salle des cérémonies. Redistribution de cinq bureaux, chacun pouvant accueillir de 1 à 3 collaborateurs.

- **Au 2ème étage**

Rénovation de la salle du conseil et de la salle de réunion. Création d'une cafétéria, d'un vestiaire et d'une salle de détente.

Cet agrandissement du 2ème étage est notamment permis par l'extension de l'étage sur l'appartement vide qui se trouve à côté.

Les installations techniques seront placées dans les combles.

- **Les extérieurs**

Les façades extérieures sont prévues en bois afin de différencier la mairie des locatifs.

Les places de parking des visiteurs de la mairie se situeront dans le futur parking prévu en sous-sol. Des places pour personnes à mobilité réduite resteront disponibles, proche de l'entrée au rez.

De façon générale, la rénovation de la mairie augmenterait sa surface d'environ 100 m², soit un total d'environ 470 m².

Pendant la durée des travaux, un bâtiment provisoire est prévu sur le terrain de football en-dessous de la salle communale. Il pourrait être par la suite utilisé lors de la rénovation des bâtiments scolaires.

Il s'ensuit un débat où de nombreuses questions sont posées et où chacun apporte son point de vue.

Au crédit d'étude de **CHF 210'000** pour la rénovation de la mairie qui contiendra trois éléments :

- 1) le projet et l'établissement du devis général
- 2) le développement du dossier technique
- 3) la procédure AIMP pour la mairie provisoire

A la majorité, les commissaires ont préavisé favorablement au crédit d'étude pour l'élaboration d'un budget de construction pour la rénovation de la Mairie (10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions).

Yves GUBELMANN
Président du Conseil municipal

**Séance de la commission «du mardi 28 mai 2019
« Urbanisme et constructions » à 19 h 30**

Point n 1 :

Audition du bureau d'architectes F. de Planta concernant l'agrandissement de l'école.

Points particuliers concernant les variantes des toits suite à la précédente séance conjointe du mardi 29 avril 2019 « ASSAINISSEMENT – ROUTES – SECURITE – DEVELOPPEMENT DURABLE » et « URBANISME ET CONSTRUCTIONS »

Suite à une demande de la commission lors de la séance, le représentant de l'architecte nous présente 3 variantes de toits qui sont :

- Toits plats
- Toits à 1 pan
- Toits à 2 pans

Les différentes variantes sont proposées et discutées. Hauteur de gabarit, possibilité de mettre des panneaux solaires, isolation, végétalisation pour les toits plats, vision d'ensemble avec l'école existante, etc. Des plans sont proposés dont certains en esquisses en 3D mais avec une vision depuis le haut. Il est demandé par la commission de reporter la discussion à une prochaine séance mais avec une vue en 3D projetée depuis le sol, ce qui se rapprochera de la vision réelle.

Point n° 2 :

Approbation du procès verbal de la commission du 29 avril 2019.

Point 3 :

Information sur les travaux du Conseil de fondation de la commune d'Anières pour le logement. Ferme de l'Astural.

Ce point comprend un préavis de la commission à l'attention du conseil municipal pour savoir si il y a une EVENTUELLE possibilité de démolition de l'ancien bâtiment n° 142, de l'Astural.

Un point de situation concernant le site nous est fait par Mme Anne BOSSHARD.

Ce qu'il faut en retenir est que :

- La parcelle se situe en zone Hameau
- Que le bâtiment n'a pas de valeur « historique » du fait de plusieurs transformations, adjonctions, etc., successives.

Selon le plan de site art. 4 et 9 du 9 mai 2007

- Que le bâtiment situé en zone Hameau ou 4B protégée peut être transformé, faire l'objet d'un agrandissement mineur ou être reconstruit dans la même implantation et le même gabarit.
- dans tous les cas, l'architecture, le gabarit, le volume, l'échelle, les matériaux et les teintes des constructions doivent s'harmoniser avec le caractère du hameau.

Il en ressort également que pour le bâtiment existant, la complexité des volumes intérieurs existants, composées de nombreuses différences de niveaux et de petits volumes ne permettrait pas la création d'appartements seniors type Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées (IEPA) entre autre.

Ce programme nécessiterait également la création d'un ascenseur, mise aux normes sécurité feu, etc.

Un point est encore à vérifier quant à la valeur patrimoniale de 4+ ou 6.

Discussions :

Différentes questions sont posées tant sur le maintien du bâtiment, sur sa transformation, démolition et reconstruction.

- Sur l'impact des prix de location des appartements suivant le choix.
- Si pas de sous-sol... pas de caves ou locaux communs en suffisance.

- Sur des parkings souterrains, pour le bâtiment lui-même, pour l'Astural et éventuellement les véhicules stationnés dans le hameau (PDCom).
- La nécessité de faire des logements.
- L'attachement de certaines personnes à ce bâtiment et l'impact affectif,
- Le manque de commerces à proximité pour les personnes âgées si ce bâtiment est fait en partie pour eux, etc.
- Le désamiantage.
- Etc

Il est rappelé qu'il est possible de construire des bâtiments qui s'intègrent très bien dans le site (pour exemple à Meinier, au chemin du Stade)

Au vote il est **accepté** à la majorité de préavisier pour le conseil municipal, l'accord d'une autorisation d'une « EVENTUELLE » démolition du bâtiment n° 142 de l'Astural.

Point 4 :

Divers

- les travaux de rénovation des immeubles n° 44 à 50, chemin des Avallons, commenceront, normalement dans le courant du mois d'octobre de cette année.
- 6 mois de travaux par montée.
Le parking souterrain n'est pas compris dans ces travaux.
- Les travaux de la caserne des pompiers commenceront dans le courant du mois d'aout 2019.
- Une séance publique concernant le PDCom se tiendra le 19 juin prochain. Un tout-ménage sera distribué.

La séance est levée à 21 h 50.

DECHEVRENS Pierre-Yves



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement- routes – sécurité - développement durable

Séance du : 4 juin 2019

1. Écopoints

Pour l'historique de ce dossier, voici quelques détails : En décembre 2017, des sites de ramassage de déchets ménagers avec trois options concrètes ont été proposées par l'administration à notre commission:

1. Aménagement de 11 écopoints complets et suppression du porte à porte
2. Aménagement de 8 écopoints déchets-courants (OM et papier/carton) et suppression du porte à porte
3. Réhabilitation des 3 écopoints existants, implantation 3 nouveaux écopoints et suppression de la levée porte à porte du papier/carton. Levée porte à porte pour les ordures ménagères maintenue.

Fin janvier 2018, la commission a fait une inspection des sites dans le village.

L'Exécutif étant revenu le 4 juin 2019 avec une toute nouvelle proposition, la commission s'est vu se pencher sur la question de l'installation de quatre écopoints.

Pour rappel, le taux de recyclage à Anières était de 64,8% en 2017, considérable et très positif. L'intérêt de tous est d'éviter les incivilités autour des points de collecte, la répartition cohérente des infrastructures, d'éviter la baisse du niveau des prestations en faveur des habitants, mais de continuer l'effort pour diminuer le CO². L'Association des Communes genevoises semble vouloir aborder ce sujet en automne.

La commission d'assainissement, prudente, a préféré la réflexion sur l'existant, de travailler en amont : « **Qui va piano, va sano va lontano.** »

La Commission a voté, à l'unanimité, un préavis favorable au Conseil municipal de remplacer, déplacer et poser deux écopoints complets (Route de la Côte d'Or et Route d'Hermance hauteur Immeuble Le Léman) pour un crédit d'engagement de **CHF 350'000.-**.

2. Suivi énergétique

Énergies de chaleur, gaz, eau, électricité dans les bâtiments du groupe scolaire, le bâtiment Le Léman, Le Floris (restaurant et logements), et pour la grande partie, le Clos-les-Noyers. Ce projet a été entamé fin 2016 et – dû à un certain nombre de problèmes techniques – n'était opérationnel à 100% uniquement à partir de juin 2018.

La Commission s'est prononcé, à l'unanimité, sur l'ouverture d'un Crédit d'engagement supplémentaire de **CHF 53'000** pour poursuivre la relève, l'analyse des données et l'installation de matériel pour augmenter la performance énergétique dans plusieurs immeubles de la commune et le groupe scolaire.

3. Divers

Voici une courte énumération des points:

- couvert pour vélos électriques
- information importante concernant déviation trafic Route d'Hermance
- Mobilitri
- projet d'extinction des lumières, un jour par an, en suivant le projet intercommunal de l'ACG, « La nuit est belle »
- enveloppe thermique bâtiments de la Route de la Côte-d'Or
- travaux caserne des pompiers et canalisations
- aménagement provisoire trafic à Chevrens

Pour terminer, comme l'agenda de plusieurs commissaires ne leur permettait pas la présence à la commission du 4 juin 2019, le point de la nomination du nouveau Président et Vice-président de la Commission Assainissement (LC 02 111 – Art 60, alinéa 5, règlement du CM, élection) a dû être reporté pour la séance de la rentrée, après la pause estivale 2019.

Elisabeth Béry
Présidente



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : lundi 13 mai 2019

Dans le cadre de l'aide humanitaire, la commission « sociale, culture et loisirs » a auditionné **Pharmaciens Sans Frontières Suisse**. Cette organisation est conforme aux lignes directrices de l'OMS et coopère avec d'autres organisations humanitaires. Elle permet l'accès aux soins de santé de base pour tous et partout dans le monde. Elle promeut l'autonomie à long terme grâce à l'aide qu'elle apporte dans l'installation et l'équipement, dans la création de réseaux locaux, dans le transfert des compétences et l'achat des médicaments chez les distributeurs locaux.

Après discussion, la commission a décidé de soutenir leur nouveau projet au Soudan du Sud en octroyant une aide de fin de législature de 5000 francs en 2019 et 5'000 francs en 2020. Ce projet permettra de faciliter l'accès aux médicaments de qualité au Centre de Santé Saint Vincent (CSSV), situé en zone rurale, à 25 km de Juba. L'association suisse des Amis de Sœur Emmanuelle de Genève a participé à la construction du dispensaire. La finalité de ce projet est l'amélioration de l'accès à des services et des produits pharmaceutiques abordables et de qualité dans ce dispensaire et le maintien et soutien à une formation adéquate du personnel de santé.

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, sur la base d'un dossier et après discussion, les commissionnaires ont souhaité soutenir

La 28^{ème} édition de la course des caisses à savon qui se déroulera à Corsier ;

Le concert exceptionnel que donnera le Cœur de Meinier dans le cadre de son 25^{ème} anniversaire ;

La course pédestre nocturne de la 39^{ème} édition du demi marathon de Jussy ;

L'Association des Familles Monoparentales ;

L'Association Carrefour-Rue ;

pour la somme totale de 6'300 francs.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »